

# **Position de la direction du Centre suisse d'écotoxicologie appliquée Eawag-EPFL (Centre Ecotox) sur le rapport d'évaluation**

Le 25 avril 2016

Nous souhaitons tout d'abord remercier le groupe consultatif ainsi que sa directrice, Dre Bettina Hitzfeld de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), et l'équipe d'econcept AG (Zurich) pour l'efficacité dans la réalisation de l'évaluation. Nous remercions l'OFEV et l'Eawag pour le financement partiel.

La position de la direction du Centre Ecotox Eawag-EPFL quant au contenu du rapport d'évaluation et, avant tout, aux recommandations formulées est la suivante :

## **Généralités**

Nous nous réjouissons que l'évaluation arrive à la conclusion que le Centre Ecotox a réussi à s'imposer comme centre de compétence et qu'il jouit d'une reconnaissance nationale et internationale pour la grande qualité de ses prestations.

En ce qui concerne la réalisation de l'évaluation, nous souhaitons signaler que le rapport détaillé d'activités pour la période 2011-2014, mis à disposition d'econcept AG par le Centre Ecotox au début de l'évaluation, n'a pas été rendu accessible à toutes les personnes ayant participé à l'enquête. Nous devons donc considérer que les personnes interviewées n'avaient pas toutes le même niveau de connaissance sur les prestations du Centre Ecotox comme peut en témoigner certaines déclarations.

## **Conclusions et recommandations**

### **1. Ajustement du portefeuille de missions et des ressources**

Le rapport constate que le Centre Ecotox possède un très large portefeuille de missions, mais qu'il ne dispose que de ressources limitées. Des lacunes existent en particulier en écotoxicologie des sols où les objectifs fixés n'ont jusqu'à présent pas pu être atteints.

Nous rejoignons ces conclusions, mais souhaitons souligner qu'il était perceptible, dès la création du Centre Ecotox en 2008, que le portefeuille de missions formulé par le Conseil fédéral ne pouvait être satisfait avec les moyens mis à disposition (2 millions de francs/an). C'est pourquoi l'accent a rapidement été mis, conformément aux besoins, sur l'écotoxicologie aquatique (eaux et sédiments), l'évaluation des risques et, dans le domaine terrestre, sur l'écotoxicologie des sols. De son côté, la formation s'est concentrée sur la formation des adultes et sur la formation continue puisque les hautes écoles ont entre-temps fortement amélioré leur offre dans ce domaine.

Ces dernières années, nous avons dû constater que les moyens disponibles ne permettaient pas une planification à long terme dans tous les secteurs, et ce malgré une réduction du portefeuille. Les postes à durée déterminée peuvent certes être financés par des moyens externes,

l'écotoxicologie des sols ne dispose cependant à l'heure actuelle d'aucun poste de scientifique à long terme. De tels postes à long terme peuvent uniquement être créés avec des moyens fédéraux garantissant un financement de base. Les postes à durée déterminée ne sont, quant à eux, pas adaptés pour construire une expertise continue et axée sur l'avenir comme le souhaitent les administrations fédérales et cantonales. Parallèlement, l'écotoxicologie des sols gagne sans cesse en importance. La création d'un « centre de compétence sols », telle qu'elle est prévue, permettra l'apparition de futures collaborations ainsi que de synergies importantes dans un avenir proche.

Un transfert interne de moyens financiers n'est pas une option ici : les capacités des postes à long terme en écotoxicologie aquatique (eaux et sédiments) et en appréciation des risques y restent nécessaires et sont entièrement utilisées par les parties prenantes. Une augmentation du financement de base serait donc inévitable pour que l'écotoxicologie des sols puisse disposer d'une expertise à long terme. La direction étudie actuellement les options possibles ici.

## 2. Définition et ajustement de l'organisation et des structures du Centre Ecotox

### *Organigramme*

L'organigramme du Centre Ecotox a été modifié en 2010. Parallèlement à la direction, deux comités ont été créés, chacun disposant de tâches différentes : le comité de direction stratégique et le groupe consultatif. Leur mandat est défini dans le plan d'affaires mis à jour en 2013-2014 et validé par l'Eawag et l'EPFL. Ce plan d'affaires décrit les missions du Centre Ecotox et les conditions-cadres (notamment la position et le rôle des comités et des organismes de tutelle que sont l'Eawag et l'EPFL), les produits et prestations à fournir ainsi que les critères de réussite. L'organisation et la gestion du centre y sont décrites en détail.

Le comité de direction stratégique du Centre Ecotox se compose de membres de la direction (sans droit de vote) et d'un représentant de la recherche, des autorités fédérales, des administrations cantonales, du SCAHT et de l'économie. Il est principalement responsable de l'orientation stratégique du Centre Ecotox. La direction est, par ailleurs, secondée par le groupe consultatif dont l'OFEV assure la présidence. Il réunit également des représentant(e)s de l'économie, de la science, de l'administration, des associations et des cantons.

Nous rejoignons la conclusion du rapport d'évaluation quant à la complexité des organes de gestion et entendons vérifier si une simplification est possible.

### *Processus de prise de décision et flux de documents*

Les processus de prise de décision et les flux de documents sont décrits dans le plan d'affaires du Centre Ecotox. Jusqu'ici, la directrice du centre présentait, chaque année, un rapport d'activités oral au comité de direction stratégique et au groupe consultatif, la documentation étant également mise à leur disposition. En outre, la direction transmet un rapport simplifié à l'Eawag et à l'EPFL. Le rapport destiné au CEPF est assuré par la direction de l'Eawag.

À l'avenir, il est prévu de rédiger un rapport annuel détaillé qui sera également publié sur le site Internet du Centre Ecotox.

*Processus de financement et transparence des flux financiers*

Nous ne sommes pas d'accord avec la conclusion du rapport d'évaluation concernant la transparence et la complexité des processus de financement.

Depuis sa création, le financement du Centre Ecotox est issu du budget des EPF. Depuis 2013, le budget du Centre Ecotox est intégré à celui de l'Eawag où il reste cependant une entité individuelle. L'Eawag n'a pas accès à ces moyens financiers. Les processus de financement correspondent à ceux de l'Eawag. Une telle intégration permet un ajustement annuel du budget global et garantit ainsi que l'inflation et/ou des augmentations de salaire n'impliquent une réduction effective du budget. Par ailleurs, le budget du Centre Ecotox est ainsi soumis à tous les contrôles financiers et révisions internes et externes. Les ressources financières et humaines sont vérifiées chaque année et font l'objet d'un rapport de compte correspondant. Ce dernier est contrôlé par la direction et soumis au comité de direction stratégique.

### 3. Amélioration de la collaboration avec les cantons

Nous nous réjouissons de l'évaluation positive accordée à nos prestations en écotoxicologie aquatique. Le rapport mentionne toutefois qu'il existe « un grand potentiel dans l'amélioration et l'élargissement de la notoriété du centre et de ses prestations auprès des cantons ainsi que de sa coopération avec les services cantonaux spécialisés notamment chargés de la protection des sols, des plantes, mais aussi des eaux ».

Nous sommes également d'avis que nos capacités en écotoxicologie des sols sont très limitées (voir ci-dessus). Le financement de base devra cependant être revu à la hausse pour renforcer ce domaine. Il n'est en revanche pas surprenant que le Centre Ecotox ne soit pas très connu des services phytosanitaires cantonaux. Ce domaine est du ressort d'Agroscope.

Nous souhaitons également souligner ceci : le Centre Ecotox publie, deux fois par an, les Centre Ecotox News qui présentent nos projets et apportent des informations intéressantes sur la thématique de l'écotoxicologie. Cette publication est gratuite et elle est déjà envoyée à 739 adresses en Suisse. Invitée au congrès de la CCE, notre directrice a eu l'occasion de présenter le Centre Ecotox auprès des chefs des services de la protection de l'environnement. Par ailleurs, le centre est représenté chaque année à la conférence cantonale du « Cercl'eau ». Nos collaborateurs sont également présents dans le comité de direction du groupe de travail « Biologie du sol – application (BSA) » des services cantonaux chargés de la protection du sol et de l'OFEV ou membres de la Société suisse de pédologie et de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL). Des représentants des cantons font partie du groupe consultatif et du comité de direction stratégique du Centre Ecotox. Les cantons ont ainsi la possibilité d'exercer leur influence et d'être informés.

Les cantons utilisent intensément le programme de formation continue du Centre Ecotox : en 2011-2014, 30 % des participants à nos formations provenaient des administrations cantonales.

#### 4. Nouveau modèle de tutelle

Le siège principal du Centre Ecotox se trouve à l'Eawag à Dübendorf, un siège secondaire à l'EPFL. Le centre utilise les infrastructures de ces deux sites et les services administratifs de l'Eawag. En l'absence d'information contraire, ce sont les règlements de l'Eawag qui s'appliquent. Le Centre Ecotox n'est pas une personnalité juridique puisqu'il est subordonné à l'Eawag.

La thématique de restructuration du Centre Ecotox n'est pas nouvelle. Elle a été de maintes fois abordée depuis sa création et plusieurs possibilités ont été prises en considération. Aucune d'entre elles n'a cependant su convaincre.

L'intégration du Centre Ecotox dans l'Eawag et l'EPFL a de nombreux avantages:

- Utilisation des structures administratives et du service de soutien informatique existants
- Utilisation des infrastructures
- Collaboration et échanges avec les groupes de recherche des deux institutions
- Durabilité des postes (sur le financement de base)

La direction et le comité de direction stratégique en sont ainsi arrivés à la conclusion que l'intégration actuelle à l'Eawag et l'EPFL offrait actuellement le meilleur rapport coûts-prestations. À long terme, d'autres organismes de tutelle sont envisageables. Une fusion avec le SCAHT représenterait un processus complexe en raison de sa structure très différente. Une telle restructuration exigerait assurément une forte volonté politique et un investissement financier considérable.